

ASSEMBLÉE NATIONALE

1er mars 2019

CROISSANCE ET TRANSFORMATION DES ENTREPRISES - (N° 1673)

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° 652

présenté par
Mme de La Raudière

ARTICLE 2

À la première phrase de l'alinéa 2, après le mot :

« activité »,

insérer les mots :

« , civile, commerciale, artisanale, agricole, libérale, ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Pour que les informations du registre général soient exhaustives et permettent d'être utilisées par les Chambres consulaires, il convient que la nature des activités correspondent aux catégories que l'on retrouve dans chacun des registres des chambres consulaires.